NPO

(Nouveau Plan Opérationnel)

UNE NEGOCIATION QUI S'ENLISE

La négociation sur le nouveau plan opérationnel du 08 Avril 2016 s'est une nouvelle fois soldée par un échec. Ce énième projet change encore une fois de titre et introduit d'énormes contraintes.

❖ GPEC : que signifie cette expression barbare ?

La **G**estion **P**révisionnelle de l'**E**mploi et des **C**ompétences est obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés depuis la loi de cohésion sociale de 2005, dite BORLO. L'entreprise a obligation d'ouvrir une négociation sans être obliger de parvenir à un accord .

L'accord GPEC négocié tous les 3 ans avec les représentants du personnel doit mentionner :

- la stratégie de l'entreprise et ses effets prévisibles sur l'emploi et les salariés,
- les mesures d'accompagnement susceptibles d'être associées à la GPEC (formation, VAE, bilan de compétences, mobilité, …),
- les conditions d'accès à la formation professionnelle et de maintien dans l'emploi des seniors.

Il a pour but l'anticipation de l'évolution des métiers, des compétences et de l'organisation courante.

Plus d'infos sur la GPEC sur
http://www.unsa.org/?GPEC-10-fiches-conseils-pour.html

Un accord GPEC doit se négocier bien en amont de sa signature et différemment de la négociation d'un accord NPO qui se fait plus dans l'urgence d'une grosse restructuration Or, **la direction na jamais ouvert une négociation** depuis le jour elle a passé le seuil des 300 salariés, ce qui aurait peut être permis d'anticiper un bon nombre de difficulté que l'on rencontre aujourd'hui.

LA DIRECTION VEUT-ELLE MANGER LE DESSERT ET LE PLAT AVANT L'ENTREE ?

Elle veut introduire la GPEC dans un nouvel accord pour l'encadrer légalement.

Ce qui au départ était un accord basé seulement sur le NPO s'est transformé en accord GPEC, ce qui veut dire, que maintenant tous les salariés sont concernés, faisant parti du NPO ou PAS par cette accord dit d'organisation courantes.

ELLE VEUT MODULER SES AGENCES ET DEPLACER SON PERSONNEL A SA GUISE ET SE REFUGIER DERRIERE LA SIGNATURE D'UN ACCORD .

Les salariés d'EURO CARGO Rail
ne peuvent l'accepter sans réagir !

❖ « Zones géographiques » : de nouvelles contraintes pour les salariés

La direction, *via ce pseudo accord GPEC*, **veut mettre en place un système de zones géographique allant de 50 km à 250 km**

Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

Si votre agence ferme ou se déplace jusqu'à 50 km et que vous refusiez votre nouvelle affectation, vous serez **licencié pour faute** et donc n'aurez droit à aucune indemnisation qui aurait pu être négociée.

Si votre agence ferme ou se déplace dans un périmètre situé entre 50 et 250 km et que vous refusiez votre nouvelle affectation, vous serez **licencié économiquement** et donc aurez le droit a l'indemnisation qui aura été négociée.

Si votre agence ferme ou se déplace à plus de 250 km, et uniquement dans ce cas, vous pourrez refuser votre nouvelle affectation.

Avec ce dispositif**, la direction veut imposer une clause de mobilité à tous ceux qui n'en n'ont jamais eu** et mettre tout le monde au même niveau, effaçant ainsi tout ce qui existe aujourd'hui en termes de clauses de mobilité.

SI LA DIRECTION A FAIT DES ERREURS PAR LE PASSE,
ELLE NE DOIT PAS UTILISER LA GPEC POUR SE RATTRAPER !

Même si la direction a aujourd'hui obligation d'introduire des notions de GPEC dans son accord pour lui donner un aspect légal, elle n'a aucune obligation d'y faire figurer ces zones géographique, une zone allant de 10 à 50 km aurait pu faire l'affaire.

L'UNSA lui a indiqué qu'elle était prête à accepter les autres notions de GPEC en contrepartie de la suppression des zones géographiques : elle a refusé.

LA DIRECTION VEUT LE BEURRE ET L'ARGENT DU BEURRE.

C'est inacceptable pour l'UNSA Euro Cargo Rail !

La direction passe son temps à menacer en disant que faute de signature, elle mettra en place un PSE et que les seules responsable seront les OS qui, selon elle, refusent de négocier.

SI REFUSER LE CHANTAGE C'EST ALLER AU PSE,
ALORS ALLONS-Y TOUS ENSEMBLE !

Mieux vaut prendre le risque d'un PSE maintenant, si c'est le choix de la direction, que de vivre sous la menace permanente d'un chantage déguisé.

Pour tout savoir !

avant que la direction nous propose son nouvel accord avec la GPEC et les zones géographiques, l'UNSA et l'ensemble des autres OS étions à deux doigts de trouver un accord avec elle et d'en finir une bonne fois pour toute sur ce sujet !

Bien à vous

Votre D&l&gué Syndixal UNSA

M.TBATOU Rafik

unsa.ecr@gmail.com